

Le 7 février 2022

PROCÈS-VERBAL de la huit cent dixième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Mesdames les conseillères Anne-Marie Arcand et Karine Roy-Tremblay, et messieurs les conseillers Luc Verner, Martin Proulx, Pierre Pharand, et Sébastien Renaud faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

2022-02-2124 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que modifié;

ITEMS RETIRÉS

- 8.1 Adoption du règlement numéro 22-RM-04 Circulation et stationnement
- 9.1 Nomination de citoyens aux divers comités permanents de la Municipalité

Adoptée à l'unanimité

2022-02-2125 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2022 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2022-02-2126 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 905 608.12 \$ comme indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-22-01, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

PAGE 5 (Chèques)	392 244.97 \$
PAGE 8 (Prélèvements)	131 961.97 \$
Quote-Parts MRC et frais bancaires	168 675.99 \$
SALAIRE DU	
2 déc. 2021	21 066.21 \$
9 déc. 2021	20 645.41 \$
16 déc. 2021	20 188.32 \$
23 déc. 2021	18 419.82 \$
30 déc. 2021	18 185.29 \$
REMISE PROVINCIALE (Décembre)	57 275.14 \$
REMISE FÉDÉRALE (Décembre)	24 158.14 \$
SOUS-TOTAL	872 821.26 \$
CONSEIL (Janvier)	9 480.06 \$
POMPIERS ET PR (Décembre)	23 306.80 \$
TOTAL	905 608.12 \$

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION - Règlements 2022-007, 2022-008, 2022-009, 2022-010, 2022-011 et 2022-012

Le conseiller **Luc Verner**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que les règlements suivants, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, seront présentés pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2022-007 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur les chemins Lamarche, Éléonore-Potvin et de Ribot et autorisant un emprunt de 241 000 \$;

Règlement numéro 2022-008 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur les chemins des Sables, des Leblanc et des Plouffe et autorisant un emprunt de 344 600 \$;

Règlement numéro 2022-009 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur les chemins Jacques-Mercier, de la Montagne, du Marais et des Roseaux et autorisant un emprunt de 319 700 \$;

Règlement numéro 2022-010 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le chemin Neilon et autorisant un emprunt de 205 900 \$;

Règlement numéro 2022-011 décrétant l'exécution de travaux de pavage sur le chemin Assad et autorisant un emprunt de 475 100 \$;

Règlement numéro 2022-012 décrétant l'exécution de travaux de mise aux normes du chemin Gaspard et autorisant un emprunt de 234 500 \$;

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, les projets de règlements sont déposés en même temps que l'avis de motion

AVIS DE MOTION – Règlement 2022-013

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2022-013 modifiant le règlement 98-004 sur le lotissement afin de modifier la norme relative à la superficie minimale constructible des lots

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion

2022-02-2127 Adoption du règlement numéro 2022-005 taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base excède 500 000\$ ainsi que le règlement 2022-006 édictant un code d'éthique et déontologie des élus (es) municipaux

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte les règlements suivants :

Règlement numéro 2022-005 concernant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base excède 500 000\$

Règlement numéro 2022-006 édictant un code d'éthique et déontologie des élus (es) municipaux.

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu lesdits règlements et renoncent à leurs lectures. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2022-02-2128 Adoption du premier projet de règlement 2022-013 Règlement modifiant le règlement 98-004 sur le lotissement afin de modifier la norme relative à la superficie minimale constructible des lots

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le premier projet de règlement 2022-013 modifiant le règlement 98-004 sur le lotissement afin de modifier la norme relative à la superficie minimale constructible des lots

Adoptée à la majorité

2022-02-2129 Autorisation de majorer les salaires des pompiers et premiers répondants de 5.1 % pour l'année 2022

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE conformément aux orientations retenues lors de l'étude du budget 2022, ce conseil accepte de majorer de 5.1% les salaires accordés aux pompiers et premiers répondants à temps partiel, le tout selon les barèmes suivants :

Fonction/Description	Rémunération actuelle	Rémunération effective pour 2022
Directeur-adjoint		
• Forfaitaire intervention 3 heures et moins	122.61 \$	128.86 \$
• Tarif horaire – intervention et prévention (3)	40.87 \$	42.95 \$
Capitaine/Préventionniste		
• Forfaitaire intervention 3 heures et moins	122.61\$	128.86 \$
• Tarif horaire – intervention et prévention (3)	40.87 \$	42.95 \$

Lieutenants		
Forfaitaire intervention 3 heures et moins	106.72 \$	112.16 \$
tarif horaire – intervention et prévention (3)	35.57 \$	37.38 \$
Lieutenants par intérim		
Forfaitaire intervention 3 heures et moins	104.63 \$	109.97 \$
tarif horaire – intervention et prévention (3)	34.88 \$	36.66 \$
Officier de garde	4 \$ / hr	4 \$ / heure
Pompiers –		
Forfaitaire intervention 3 heures et moins	84.97 \$	89.30 \$
tarif horaire de base – intervention et prévention (3)	28.32 \$	29.76 \$
Pratique	47.24 \$ /pratique	49.65 \$ /pratique
Taux horaire pour formation	23.62 \$	24.82 \$
Autres travaux spécialisés (1)		
• Tarif horaire	26.62 \$	24.82 \$
Autres travaux non spécialisés (2)		
• Tarif horaire	19.33 \$	20.32 \$
Premiers répondants		
• Tarif de garde	3 \$/hre	3 \$/hre
• Forfaitaire intervention 3 heures et moins	84.97 \$	89.30 \$
• Tarif horaire-interventions (3)	28.32 \$	29.76 \$

- (1) Ces travaux, exécutés par les pompiers ou premiers répondants, inclus par exemple :
- a. Les travaux administratifs, de dotation, planification, etc.
 - b. La surveillance lors d'activités communautaires
Travaux de réparation d'équipements ou des camions
 - a. Inspections périodiques des équipements
- (2) Ces travaux, exécutés par les pompiers ou premiers répondants, inclus par exemple :
- a. Entretien des camions et équipement tel que nettoyage, faire le plein, ménage de la caserne, etc.
 - b. Déplacer les camions lors d'activités à la caserne telle que des élections
 - c. Assistance aux techniciens lors des inspections telles que tests de pompes, etc.
- (3) Ces tarifs s'appliquent après 3 heures

Adoptée à la majorité

2022-02-2130 Autorisation de majorer la grille salariale des employés-cadres de 5.1 % pour l'année 2022

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE conformément aux orientations retenues lors de l'étude du budget 2022, ce Conseil autorise que la grille salariale des employés-cadres incluse au plan d'évaluation des emplois sans égard au sexe soit majorée 5.1 % à compter du 1^{er} janvier 2022.

DE PLUS, il est résolu que les classements suivants soient approuvés pour les employés-cadres :

Nom	Classe	Échelon
Descarreux, Alain	8	11
St-Amour, Maude	6	9
Raymond Beaulne	7	5
André Desjardins	5	11
Martin Gratton	5	11

Adoptée à la majorité

2022-02-2131 Condoléances

ATTENDU QUE Madame Suzanne Bouchard Trottier, belle-mère de Monsieur Martin Maisonneuve employé au service des travaux publics, est décédée le 8 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien offre à Monsieur Maisonneuve, à sa conjointe Madame Karoline Trottier ainsi qu'à toute sa famille ses plus sincères condoléances à la suite du décès de Madame.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-2132 Autorisation d'acquérir divers équipements pour le service de protection contre les incendies

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement 2022 pour l'acquisition de divers équipements pour le service de protection contre les incendies ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les dépenses suivantes taxes nettes incluses :

Habit de combat	7 500.00 \$
Microphone Blue tooth	1 000.00 \$
Ventilateur électrique 20"	5 245.00 \$
Ram pour désincarcération	13 995.00 \$
Pompe pour feu de forêt	2 700.00 \$
Cylindres d'air	10 600.00 \$
Coupe pare-brise	2 390.00 \$
Casques de pompier	17 380.80 \$
Caméra thermique	9 313.00 \$
Boîte pour cadran de coussins	625.00 \$
Scie mécanique	600.00 \$

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2023. Le microphone Bluetooth est affecté aux dépenses COVID-19.

Adoptée à la majorité

2022-02-2133 Autorisation de louer un véhicule pour la préposée au service de vidange des fosses septiques

ATTENDU QUE le contrat de location du véhicule Toyota Prius 2017 de la préposée au service de vidange des fosses septiques s'est terminé l'automne dernier ;

ATTENDU QU'il y a lieu de louer un nouveau véhicule en vue de la saison 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir un véhicule électrique ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la location d'un nouveau véhicule de marque Hyundai, modèle Kona électrique ou équivalent pour 48 mois, pour la somme maximale de 625\$ par mois, taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à parts égales aux postes budgétaires 02-47000-515 et 02-61000-515 « Location de véhicule »

Adoptée à la majorité

2022-02-2134 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition de divers équipements pour les services administratifs

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement pour l'acquisition de divers équipements pour les services administratifs

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 1 575 \$ taxes nettes incluses pour l'acquisition d'une chaise de bureau, d'une pesée pour les colis ainsi que d'une imprimante et d'un nouvel écran pour le comptoir du bureau à l'accueil de l'administration,

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour une somme de 1 050 \$ pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2023 et à même l'excédent accumulé non affecté pour le solde.

Adoptée à la majorité

2022-02-2135 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition d'une licence pour la gestion des droits de mutations immobilières

ATTENDU QUE à la suite de l'adoption du règlement 2022-005 concernant le taux du droit de mutation immobilière applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000\$, il y a lieu de procéder à l'acquisition d'une licence pour la gestion de ces droits de mutation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'acquisition d'une licence de mutations immobilières conformément à la proposition de PG Solutions au montant total de 812.61 \$ taxes nettes incluses. Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-19000-414 « services professionnels informatiques et administrations »

Adoptée à la majorité

2022-02-2136 Autorisation de signer un addenda à l'entente intermunicipale sur les chemins limitrophes avec la Ville de Gatineau

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien et la Ville de Gatineau ont conclu en 2018 un protocole d'entente intermunicipal sur l'entretien et l'amélioration des chemins limitrophes ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite émettre un permis de construction pour une résidence sur un terrain situé sur son territoire, mais accessible par la rue Tourangeau située sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'amender l'entente intermunicipale afin d'y inclure la rue Tourangeau laquelle est déjà entretenue par la Ville de Gatineau ;

ATTENDU QU'en fonction du frontage du terrain situé dans L'Ange-Gardien par rapport à la longueur totale du chemin Tourangeau, la quote-part de l'entretien du chemin attribuable à L'Ange-Gardien s'élève à 997 \$ pour 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le projet d'addenda au protocole d'entente intermunicipal sur l'entretien et l'amélioration des chemins limitrophes avec la Ville de Gatineau et autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité ledit addenda.

Adoptée à la majorité

2022-02-2137 Autorisation de signer une lettre d'entente avec le SFCP – section locale 4394

ATTENDU QUE ce Conseil a adopté lors de sa séance du 1^{er} novembre 2021 la résolution 2021-11-2057 afin d'autoriser que la Municipalité assume 50% du montant qui correspond normalement à la part de l'employeur des primes d'assurance collective pour les employés saisonniers pendant leur période de mise à pied temporaire et ce malgré l'article 17.06 de la convention collective ;

ATTENDU QUE bien que cette résolution ne modifie pas la convention collective ;

ATTENDU QUE la Municipalité se réserve le droit d'abroger en tout temps et unilatéralement ladite résolution sans recours du syndicat ;

ATTENDU QUE même si le bénéfice accordé aux employés saisonniers par ladite résolution ne relève pas d'une entente entre le syndicat et la Municipalité, le syndicat souhaite procéder à la signature d'une lettre d'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité une lettre d'entente avec le SFCP - section locale 4394, relativement au sujet mentionné dans le préambule, laquelle lettre est jointe en annexe à la présente.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-2138 Autorisation de créer un nouveau poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement

ATTENDU QUE le nombre de permis émis en 2020 par le service d'urbanisme a été deux fois plus élevé que la moyenne habituelle ;

ATTENDU QUE le nombre de permis émis en 2021 a été trois fois et demie plus élevé que la moyenne habituelle ;

ATTENDU QUE tous ces permis supplémentaires ont été traités par le même nombre (3) d'inspecteur en bâtiment et en environnement qu'avant la hausse ;

ATTENDU QU'en plus de l'émission des permis, le nombre de projets résidentiels à analyser et à approuver, les demandes de lotissement, le nombre de dossiers de PIIA dans le parc d'affaires et le nombre de dossiers de dérogation mineure ont également considérablement augmenté ;

ATTENDU QUE cette tendance semble vouloir se maintenir pour 2022 ;

ATTENDU QU'il serait judicieux et nécessaire d'ouvrir un nouveau poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, et ce avant que le début de la grosse saison d'émission de permis;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget 2022 à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la création d'un nouveau poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement et autorise la direction à procéder à la dotation de ce poste ;

DE PLUS, dans le cas où ledit poste serait comblé à l'interne, ce Conseil autorise la direction à procéder à la dotation du poste qui serait laissé vacant suite à la nomination du nouvel inspecteur ;

Adoptée à la majorité

2022-02-2139 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition de divers outils et équipements pour le service des parcs

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement pour l'acquisition de divers équipements et outils pour le service des parcs ;

ATTENDU QU'il y lieu de procéder à ces dépenses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise les dépenses suivantes taxes nettes incluses :

- Achat d'un tracteur à gazon 60 pouces de marque Kyoti 2021 11 876.19 \$;
- Achat de divers outils (scie mécanique, laveuse à pression, kit de drill 2 000.00 \$;

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2023.

Adoptée à la majorité

2022-02-2140 Condoléances

ATTENDU QUE Monsieur Benoit Louis-Seize père de Monsieur Marc Louis-Seize, Maire de la Municipalité, est décédé le 19 janvier 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien offre à Monsieur Marc Louis-Seize, ainsi qu'à toute sa famille ses plus sincères condoléances à la suite du décès de son père Monsieur Benoit Louis-Seize.

DE PLUS, ce Conseil autorise qu'un don de 50\$ soit fait au nom de la Municipalité, à « La Fondation Santé Papineau », en mémoire de Monsieur Louis-Seize.

Adoptée à l'unanimité

2022-02-2141 Autorisation d'une dépense pour la relocalisation de l'entrée électrique des garages municipaux

ATTENDU QUE les services techniques souhaitent relocaliser l'entrée électrique des garages municipaux en vue du démantèlement du garage #2 et éventuellement un agrandissement du garage #1 ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement à cet effet ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 9 815 \$ plus taxes pour la relocalisation de l'entrée électrique des garages des services techniques au 870, chemin Donaldson.

Les fonds à cette fin seront pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée à la majorité

2022-02-2142 Autorisation d'une dépense pour l'achat d'un équipement pour le nivelage des bords de chemin pavés

ATTENDU QU'à chaque printemps une partie du sable épandu sur les chemins pavés pendant l'hiver est poussé sur les épaulements créant une accumulation qui nuit au bon drainage des chemins vers les fossés ;

ATTENDU QU'un équipement pourrait être ajouté à notre tracteur servant au fauchage des bords de chemin pour procéder au nivelage des épaulements ;

ATTENDU QUE cette dépense n'a pas été prévue au budget d'investissement ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 12 052 \$ plus taxes pour l'achat de l'ensemble d'équipements suivants :

- Une gratte arrière de 10' pour le tracteur New Holland incluant divers commandes et contrôles hydrauliques ;

DE PLUS, afin de pourvoir à la présente dépense, ce conseil autorise le virement budgétaire d'une somme de 12 653 \$ du poste 02-19000-998 « Imprévis » au poste 03-60000-000 « affectation aux activités d'investissement ».

Adoptée à la majorité

2022-02-2143 Approbation d'une offre d'achat pour des terrains dans le parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE la compagnie Gestion JFG inc. propriétaire des lots 6 430 208 et 6 446 816 sur le chemin des Bâtisseurs dans le parc d'affaires municipal a déposé une offre pour acquérir deux lots supplémentaires situés de part et d'autre de ses terrains actuels afin d'ériger un immeuble locatif et d'aménager de nouvelles installations en lien avec ses activités actuelles ;

ATTENDU QUE les deux parcelles visées présentent des contraintes liées à la présence d'affleurement rocheux ce qui limite leur superficie constructible ;

ATTENDU QUE le projet est conforme avec la politique sur le développement du parc d'affaires sauf en ce qui concerne le prix qui est moins élevé en raison des contraintes présentes sur le terrain ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la vente des terrains 28 et 31, tel que démontré sur le plan joint en annexe à la présente, situés sur le chemin des Bâtisseurs, et totalisant 12 015.2 mètres carrés de superficie pour la somme de 50 000 \$ à la compagnie Gestion JFG inc.

DE PLUS ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité, l'offre d'achat ainsi que l'acte de vente pour lesdits lots tel que préparé par le notaire de l'acheteur.

Adoptée à la majorité

2022-02-2144 Adoption du rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie 2021 – An 4 du schéma de couverture de risques – service des incendies et des premiers répondants

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, « toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de son année financière, soit le 31 mars, un rapport d'activités pour l'exercice précédent ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Ange-Gardien a convenu avec la ministre de la Sécurité publique, via la MRC des Collines-de-l'Outaouais, qu'elle allait lui transmettre le rapport annuel des activités en matière de sécurité incendie 2021 avant le 31 mars 2022, ce rapport présentant l'état d'avancement des activités entre les mois de janvier à décembre 2021 ;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie de L'Ange-Gardien a validé le rapport ;

ATTENDU la recommandation de Raymond Beaulne, directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants, de l'adoption du rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie 2021, et que les membres du conseil ont reçu le rapport afin d'en prendre connaissance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil sur recommandation de Raymond Beaulne, directeur du service de protection contre les incendies et des premiers répondants, adopte le rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie 2021 – an 4 du schéma de couverture de risque ;

DE PLUS, IL EST RÉSOLU de transmettre à la ministre de la Sécurité publique, via la MRC des Collines-de-l'Outaouais, un exemplaire du rapport annuel d'activités en matière de sécurité incendie 2021 – an 4 du schéma de couverture de risque.

Adoptée à la majorité

2022-02-2145 Autorisation de déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de la sécurité routière du ministère des Transports (PFFSR)

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre PFFSR pour la réduction des limites de vitesse de 50 Km/h à 40 Km/h dans les quartiers résidentiels ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la direction à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du PFFSR et à cet effet autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité les documents afférents à cette demande.

DE PLUS, ce Conseil s'engage à ce que la Municipalité assume sa part des coûts associés à ce projet.

Adoptée à la majorité

2022-02-2146 Autorisation d'une dépense pour l'achat de réservoirs usagés pour les bornes fontaines sèches

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit installer de nouvelles bornes-fontaines sèches en 2022 et dans les prochaines années ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Municipalité doit se procurer des réservoirs ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Karine Roy-Tremblay**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 20 000 \$ plus taxes pour l'achat de 4 réservoirs de 5 000 gallons en fibre de verre ;

Les réservoirs seront mis en inventaire jusqu'au moment de l'aménagement des bornes-fontaines.

Adoptée à la majorité

2022-02-2147 Autorisation d'une dépense pour l'achat d'une détourbeuse

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite débiter les travaux d'aménagement du jardin botanique à Champboisé au printemps prochain ;

ATTENDU QU'il sera nécessaire de procéder au détournage des sentiers et des aires d'aménagements floraux prévus au plan ;

ATTENDU QUE pour ce faire il serait utile de procéder à l'acquisition d'une détourbeuse ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 7 199.99 plus taxes pour l'achat d'une détourbeuse de 18'' de large.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2023.

Adoptée à la majorité

2022-02-2148 Mandat à Me Hubert Côté – Relais Expert-Conseil

ATTENDU QUE dans ses conclusions à la suite de l'enquête découlant du Grief #2021-05-02, l'Enquêteur Me Hubert Côté de la firme Relais-Expert-Conseil a exprimé une recommandation préventive à la municipalité;

ATTENDU les recommandations de M^e Étienne Morin et les bonnes pratiques en pareilles circonstances ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil mandate M^e Hubert Côté de la firme Relais Expert-Conseil pour effectuer une enquête et produire un rapport portant sur sa recommandation préventive présentée dans son rapport d'enquête.

DE PLUS, ce Conseil mandate Me Étienne Morin pour rédiger et faire parvenir la lettre-mandat à Me Hubert Côté.

Adoptée à la majorité

2022-02-2149 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h35

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.